Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202020-20250915-2025-09-15-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2025 Publication : 22/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

DEPARTEMENT DE LA LOIRE ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON CANTON DE FEURS COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers: 15

En exercice: 14 Présents: 12 Votants: 13 Abstention(s): 0

Pour : 13

Contre: 0

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre SIMONE, Maire

Date de convocation: 08/09/2025

<u>PRESENTS</u>: M. Pierre SIMONE, M. André MICHEL, Mme Marie-Claire GARIN, Mme Béatrice RODRIGUES, Mme Isabelle MARJOLLET, Mme Sylvie SECOND, Mme Chrystelle MALIGEAY, M. Christophe FERRIER, M. Jean-Christophe VOUTE, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Bernard GAGNIERE

ABSENTS et EXCUSES: M. Philippe FAYOLLE qui donne pouvoir à M. André MICHEL, Mme Olivia SEON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Béatrice RODRIGUES

Nº 2025-09-15-03

<u>OBJET</u>: Convention d'adhésion au groupement de commandes pour la mise en œuvre de contrôle réglementaire des bâtiments

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention avec la Communauté de Communes de Forez-Est concernant l'adhésion au groupement de commandes pour la mise en œuvre de contrôles réglementaires de bâtiments (vérification des installations de lutte contre l'incendie, des installations électriques et des installations de gaz, et des automatismes)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré A l'unanimité des membres présents

- 1° **Approuve** le projet de convention d'adhésion au groupement de commandes pour la mise en œuvre des contrôles réglementaires des bâtiments avec la Communauté de Communes de Forez-Est, telle que joint à la présente délibération,
- 2º Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- 3° Charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance, Béatrice RODRIGUES Le Maire,

Pierre SIMONE